



CyrilDechegneConsulting

## AGENDA MEDICO-SOCIAL SUD-OUEST

Newsletter

N°171

**28 Juillet 2022**

Pour lire l'Agenda, cliquez [ici](#)

**Bonnes vacances à tous**

### **ACTUALITES FINANCES ET BUDGET**

- **Augmentation de la valeur du point et impact Ségur**

Un décret publié au Journal officiel du 8 juillet 2022 augmente la valeur du point d'indice de la fonction publique de 3,5 % à compter du 1er juillet 2022.

La valeur annuelle du traitement afférents à l'indice 100 majoré est fixée à 5 820,04 € à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Cette augmentation arrivant le 1<sup>er</sup> juillet, les arrêtés de tarification nous sont déjà parvenus ou étaient déjà valorisés et en cours de diffusion. **Donc sauf nouvel arrêté, pour le moment cette mesure de revalorisation reste à la charge des ESSMS.**

**Attention**, cette augmentation de la valeur du point va également avoir un impact sur le Ségur. En effet, à ce jour, le S2gur est un CTI de 49 points, la valeur du point évoluant le Ségur va augmenter. Il conviendra de rester vigilant sur les compensations par l'ARS sur des enveloppes bien souvent déjà insuffisantes.

- **Augmentation du Ségur Suite**

Sur d'autres établissements, il a été créé également un Ségur 2 avec une augmentation brute mensuelle de 19 € pour les AS et 54 € pour les IDE.

Enfin, pour tous les établissements, la mise en place du Ségur du médecin coordonnateur.

- **Ségur suite et fin : vigilance**

L'ensemble de ces évolutions du Ségur implique de suivre encore au plus près l'adéquation des moyens fournis avec le coût réel. Il convient donc de connaître en détail (lorsque cela n'est pas connu) le contenu de la ligne de notre arrêté soin s'intitulant : « revalorisations salariales ». En effet, nous allons avoir besoin de connaître la part du Ségur, la part du Ségur médecin, ...la prime grand âge. Ceci permettra aux structures de suivre l'adéquation des coûts et des financements.

- **Augmentation du SMIC**

Ce sera sa troisième augmentation depuis début 2022. En raison d'une inflation galopante, le SMIC fera l'objet d'une revalorisation automatique de 2,01 % le 1<sup>er</sup> août 2022 (soit un taux horaire porté de 10,85 euros à 11,07 euros). Pour un salarié à temps plein, le SMIC mensuel brut devrait donc passer à 1678,95 euros (soit une hausse de 33,37 euros bruts).

- **Billet d'humeur**

Certains départements ont fait le choix de refaire un complément à la campagne tarifaire 2022.

Face à la conjoncture actuelle avec une explosion des coûts énergétiques et alimentaire, face à l'explosion des coûts salariaux (augmentation du SMIC, augmentation de la valeur du point de la fonction publique, mise en place d'un Ségur 2 dans certaines conventions collectives...), il a été demandé à certains EHPAD de remonter les surcoûts pour revoir le prix de journée 2022.

Comme évoqué dans l'Agenda Précédent les EPRD 2022 risquent d'être fortement déficitaire, alors tout accompagnement financier complémentaire sera une bonne nouvelle.

- **FAQ et transparence financière**

Une foire aux questions (FAQ) relative aux mesures d'amélioration de la transparence financière dans la gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) a été publiée il y a quelques jours.

**A lire impérativement car de grands bouleversements à venir.**

## ACTUALITES OUTILS ET INNOVATIONS

- **JadeBOT : Outil créé pour les ASH**

**L'association AGIR** dans le Tarn a conçu un outil d'assistance vocale pour "adapter l'organisation du travail à la réalité du terrain". Sur smartphone, l'application "JadeBot" guide les agents pour les aider à "réaliser pas à pas l'entretien de la chambre et le service du petit-déjeuner", afin à la fois de les décharger d'une trop grande charge mentale et de leur libérer du temps au service des résidents. Adieu le format papier chronophage et "le stress": la fiche de tâches devient numérique, intégrée à l'application: l'ASH tape le numéro de chambre, le nom du résident s'affiche et la liste de tâches se déroule via l'assistance vocale, qui "adapte l'organisation du travail en fonction de la réalité de terrain". L'ASH valide vocalement chaque action. Grâce à JadeBot, les nouveaux professionnels "sont efficaces dès le premier jour" sur le bionettage, via des modules e-learning spécifiques. Quant au petit-déjeuner, les préférences des résidents et leur profil médical sont paramétrés et mis à jour régulièrement par les infirmiers. Dans le cadre de l'accélérateur 21 de la Croix-Rouge, JadeBot a été sélectionnée pour être testée "de manière qualitative" à partir de septembre durant 3 mois dans environ 3 Ehpads et autant de structures handicap.

JadeBot devrait être finalisée en septembre et commercialisée en Ehpads entre 2.500 et 3.000 euros par an hors taxes, maintenance comprise. A suivre

## ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES

- **Evaluations : des attentes et des craintes**

La nouvelle procédure d'évaluation s'appliquera de façon échelonnée aux ESSMS à partir de 2023. Les 40 000 structures concernées sont désormais soumises à un même référentiel, centré autour des personnes accompagnées.

La démarche portée par la HAS poursuit ainsi 3 objectifs :

- ✓ permettre à la personne accompagnée d'être actrice de son parcours ;
- ✓ renforcer la dynamique qualité au sein des établissements et services ;
- ✓ promouvoir une démarche porteuse de sens pour les ESSMS et leurs professionnels.

Le référentiel unique s'articule donc autour de 4 « *valeurs fondamentales* » :

- ✓ le pouvoir d'agir de la personne ;
- ✓ le respect des droits fondamentaux ;
- ✓ l'approche inclusive des accompagnements ;
- ✓ la réflexion éthique des professionnels.

Au 1<sup>er</sup> octobre 2022, au plus tard, que la première programmation pluriannuelle devra être arrêtée par les autorités de tarification et de contrôle. Sans changement, celle-ci définira le rythme des évaluations du 1<sup>er</sup> juillet 2023 jusqu'au 31 décembre 2027.

Mais aujourd'hui, après 2 ans de crise sanitaire, avec la pénurie des personnels, combien d'ESSMS ont arrêté ou fortement ralenti leur démarche qualité ?

**Il conviendra d'être très pédagogues lors des premières évaluations de 2023.**

- **Evaluation : FAQ en ligne**

La HAS publie [la FAQ](#) sur les évaluations.

## ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

- **Perte d'autonomie : un reste à charge 40 fois plus élevé en Ehpad qu'à domicile**

Une [étude de la Drees](#) montre l'écart important entre le reste à charge pour un accompagnement à domicile et celui des personnes résidant en établissement. En moyenne, en 2019, une personne âgée en perte d'autonomie débourse 47 € par mois (aides déduites) lorsqu'elle reste chez elle, contre 1 957 € en Ehpad avant ASH.

## ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

- **Primes "Ségur" : la DGCS publie un document pour s'y retrouver**

La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) diffuse un nouveau document « repères » sur la mise en œuvre des mesures salariales annoncées lors de la conférence des métiers du 18 février 2022 dans le champ des ESSMS. Elle revient sur les modalités de versement de la revalorisation de 183 euros net pour les personnels des secteurs public et privé non lucratif (employeurs et personnels concernés, éléments financiers, modalités de mise en œuvre) et apporte une série de réponses aux questions communes aux deux secteurs.

- **Circulaire pour tenter de pallier au manque de personnels**

La circulaire interministérielle N° DGCS/SD4B/DGOS/DGEFP/2022/180 du 30 juin 2022 relative à la mise en place d'une mobilisation nationale vise à garantir la continuité de service et le bon fonctionnement des établissements et services médicosociaux pendant la période estivale 2022.

**A suivre**

## ACTUALITES USAGERS ET AMELIORATION PRISE EN CHARGE

- **Rapport Meunier : Contrôle des EHPAD**

Une [conférence de presse](#) marquant la fin de la mission d'information de Bernard Bonne et Michelle Meunier sur le contrôle des EHPAD s'est tenue mercredi 13 juillet.

Voici leurs principales recommandations sur les 24 du [rapport de mission](#) :

- Etendre la campagne de contrôle annoncée par le Gouvernement à tous les groupes privés lucratifs, ce qui n'était pas fait du tout jusqu'à aujourd'hui. La priorité est aussi de contrôler tous les Ehpads privés lucratifs ;
- Plafonner les frais de siège ;
- Mettre en place un comité d'animation des contrôles piloté par la CNSA, composé des administrations centrales, des caisses de sécurité sociale, du Défenseur des droits et de l'Assemblée des départements de France ;
- Renouveler les « *pratiques en matière de pilotage stratégique et notamment sur la délivrance des autorisations* » - Encadrer l'évolution de l'offre privée lucrative par rapport à l'offre globale d'un département ;
- « *Investir massivement dans la modernisation des Ehpads, surtout publics, dont le bâti est plus ancien et de réfléchir aux moyens à leur donner pour faciliter le portage de leur immobilier* » ;
- Ouvrir une réflexion sur la pertinence des dispositifs fiscaux visant à favoriser l'investissement privé dans le secteur. Les rapporteurs s'interrogent sur l'opportunité de restreindre très sérieusement les mécanismes de défiscalisation de l'investissement locatif en Ehpads ;
- Créer un conseil national consultatif des personnes âgées ;
- Simplifier le pilotage territorial via un financeur unique à minima sur la dépendance et le soin : le conseil départemental (CD) dans une logique de parcours de vie de la PA ;
- Lever le secret des affaires pour tout ce qui concerne les résidents des établissements médico-sociaux ;
- Traiter tous les cas de maltraitance de manière centralisée avec une réponse apportée à tous.

Les rapporteurs ont conclu sur la nécessité d'une loi pour le grand âge et l'autonomie. *Il faut que les moyens soient mis en face de toutes les propositions qui ont pu être faites par les uns et les autres* ».

## **AGENDA NATIONAL**

- **Assises Nationales des Ehpads : mardi 13 et mercredi 14 septembre 2022 à la Maison de la Chimie.**  
[Programme et inscriptions](#)

## **AGENDA MIDI-PYRENEES / LANGUEDOC-ROUSSILLON**

- **Formation à venir : EPRD-ERRD : Maîtrisez l'ensemble des rouages financiers afin d'optimiser votre stratégie qualitative.**

Notre cabinet va organiser sur Toulouse **2 jours de formation sur le dernier trimestre 2022** (novembre 2022). Ces formations étant limitées en nombre de participants, vous pouvez dès aujourd'hui remplir un mail de pré réservation ou de demandes de renseignements complémentaires (programme, coûts).

Cette formation pourrait se délocaliser sur d'autres lieux en fonction des besoins recueillis.

- **France Alzheimer Haute Garonne**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter](#) le site et ce [lien](#)).  
Informations au 05 61 21 33 39

- **France Alzheimer Aveyron**

Propose de nombreuses activités (thé dansant, café mémoire, groupes de parole, formation des aidants...) chaque mois ([consulter](#) le site).

- **France Alzheimer 81**

Propose des « café mémoire » chaque mois ([consulter](#) le site).

- **Pôle Alzheimer Pyrénées-Orientales**

Propose de nombreuses activités chaque mois (consulter le site).  
Informations au 04 68 52 22 22

## **AGENDA AQUITAINE / LIMOUSIN / POITOU-CHARENTE**

- **Comité départemental d'Intervention et d'Animation Pour l'Autonomie (CIAPA)**

Propose de nombreuses activités diverses chaque mois ([consulter le site](#)).  
Renseignements et inscriptions auprès du CIAPA au 05 59 80 16 37, par mail [ciapa@ciapa.fr](mailto:ciapa@ciapa.fr) ou  
auprès du Pôle Autonomie Haut Béarn et Soule au 05 59 10 00 76.

- **France Alzheimer Gironde**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).  
Informations au 05 56 40 13 13

**Cyril Dechegne Consulting**

**Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD**

**Organisme habilité par la HAS pour l'évaluation externe**

2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE

Tél: 05 61 06 91 65 -

[info@cyrildechegne.fr](mailto:info@cyrildechegne.fr)

<http://cyrildechegne.fr>

Directeur de la publication : Cyril Dechegne

Rédacteur : Cyril Dechegne

Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud-ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à [info@cyrildechegne.fr](mailto:info@cyrildechegne.fr) avec la mention « inscription » ou aller directement sur le [site internet](#)